

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 JUILLET 2021

L'An Deux Mil Vingt et un, le Vingt Huit du mois de Juillet, à Vingt Heures Trente, le Conseil Municipal de Saint-Hippolyte, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André Barathieu, Premier adjoint au Maire,

Étaient Présents : M A.Barathieu, Mme D.Suire, MM D.Pacaud, D.Dubreuil, P.Canizares, M.Tavernet, Mmes F.Depreytère V.Lane, M.Giret, C.Simonet, C.Jaucourt-Perroy,

Absents Excusés : M P.Chevillon, Mme E.Fleuriaud qui a donné pouvoir à M A.Barathieu, MM B.Nominé, D.Véchambre

Secrétaire de Séance : M D.Pacaud

Date de convocation : 22 juillet 2021

Ordre du jour : Subvention Etat DSIL 2021 Rénovation et transition énergétique : Réhabilitation énergétique salle polyvalente. Modification de la demande DSIL, Subvention Conseil Départemental 2021 Fonds d'aide à la revitalisation des petites communes : Réhabilitation énergétique salle polyvalente, Subvention Conseil Départemental 2021 : Acquisition d'un panneau d'information lumineux, Réalisation d'un prêt de 300 000 euros contracté auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres, DM 1- Investissement- Budget 2021 Commune, Compte Rendu des Commissions, Questions Diverses.

Monsieur le Premier Adjoint ouvre la séance.

Le procès-verbal du 6 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

1) Subvention Etat DSIL 2021 Rénovation et transition énergétique : Réhabilitation énergétique salle polyvalente. Modification de la demande DSIL.

Monsieur le Premier Adjoint rappelle que par délibération en date du 26 janvier 2021, une aide financière a été sollicitée concernant le projet de réhabilitation énergétique de la salle polyvalente dont l'installation d'une pompe à chaleur ainsi qu'une rénovation complète de l'isolation afin de réaliser des économies d'énergie.

Il informe le conseil municipal que la demande de subvention faite auprès de l'Etat a été retenue au titre de la programmation DSIL « rénovation énergétique » pour un montant de 174 564.00 euros correspondant à 58.50% de 298 000.00 € (estimation du projet).

Il indique aux membres du conseil municipal que suite à la réunion de la commission d'appel d'offre, les entreprises suivantes ont été retenues :

- Lot Gros œuvre et aménagements extérieurs : NOUREAU pour un montant de 44 253.72 €
- Lot couverture zinguerie : LOPES pour un montant de 79 134.00 €
- Lot menuiserie intérieure cloison plafond isolation : CSI BATIMENT pour un montant de 28 748.97 €
- Lot Electricité : ECCS pour un montant de 9 957.76 €
- Lot chauffage ventilation climatisation : ALLEZ pour un montant de 89 039.93 €

- Lot revêtement de sol : EMPREINTE pour un montant de 9 304.20 €
- Lot peinture: EMPREINTE pour un montant de 10 462.35 €
- Lot isolation thermique par l'extérieur : GADOUD BRAUD pour un montant de 60 000.00 €
- Lot désamiantage: DDMH pour un montant de 30 520.00 €

Le montant définitif des travaux est arrêté à 361 420.93 euros hors taxes qui est bien supérieur à l'estimation. Il propose de demander à l'Etat au titre de la DSIL une modification de la subvention demandée soit 62.57% de 361 420.93 €.

Il précise que cette opération débutera en septembre 2021 et demande à l'assemblée de se prononcer sur la modification du plan de financement et la nécessité de solliciter une subvention de 226 136.74 euros.

Le plan de financement actualisé de cette opération est le suivant :

	Subvention	Taux	Taux sur 361 420.93 €	Montant en €
Etat (DSIL)	Sollicitée	62.57% de 361 420.93	62.57 %	226 136.74
Conseil Départemental	Sollicitée	35.00% de 180 000	17.43 %	63 000.00
Commune	Fonds propres	20.00% de 361 420.93	20,00 %	72 284.19
TOTAL			100 %	361 420.93

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de maintenir la réalisation des travaux décrits ci-dessus estimés à 361 420.93 euros hors taxes,
- approuve le plan de financement actualisé proposé ci-dessus,
- de solliciter une modification de la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour un montant de 226 136.74 euros,
- de charger Monsieur le premier adjoint de faire établir les dossiers et de lui donner tout pouvoir pour signer tout document relatif à l'aboutissement de cette opération.

2) Subvention Conseil Départemental 2021 Fonds d'aide à la revitalisation des petites communes : Réhabilitation énergétique salle polyvalente.

Monsieur le Premier Adjoint donne communication du projet de réhabilitation énergétique de la salle polyvalente qui concerne l'installation d'une pompe à chaleur ainsi qu'une rénovation complète de l'isolation afin de réaliser des économies d'énergie. Suite à l'appel d'offre, le coût des travaux est de 361 420.93 euros hors taxes et le montant des honoraires de l'architecte est de 23 872,00 euros hors taxes. Cette opération d'un montant global de 385 292.93 € hors taxes a été inscrite au budget 2021 et débutera en septembre 2021.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur la nécessité ou non de retenir les travaux envisagés en précisant qu'une aide pourrait être sollicitée auprès du Conseil

départemental sur un montant plafonné de 180 000.00 € hors taxes. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Subvention	Taux	Taux sur 361 420.93 €	Montant en €
Etat (DSIL)	Sollicitée	62.57% de 361 420.93	62.57 %	226 136.74
Conseil Départemental	Sollicitée	35.00% de 180 000	17.43 %	63 000.00
Commune	Fonds propres	20.00% de 361 420.93	20,00 %	72 284.19
TOTAL			100 %	361 420.93

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de réaliser les travaux décrits ci-dessus estimés à 361 420.93 euros hors taxes,
- de solliciter le Conseil Départemental en vue de l'obtention d'une subvention de 35% sur un montant plafonné de 180 000.00 € hors taxes au titre du Fonds d'Aide à la Revitalisation des Petites Communes,
- de charger Monsieur le Premier Adjoint de faire établir les dossiers et de lui donner tout pouvoir pour signer tout document relatif à l'aboutissement de cette opération.

3) Subvention Conseil Départemental 2021 : Acquisition d'un panneau d'information lumineux

Dans le cadre de la communication aux administrés et afin de diffuser plus largement les informations municipales, associatives et administratives, Monsieur le Premier adjoint fait part à l'assemblée du projet d'acquisition d'un panneau d'information lumineux destiné à équiper le centre-bourg et implanté au niveau de la halle.

La proposition retenue est celle de LUMIPLAN VILLE pour un montant de 17 000.00 euros hors taxes soit un montant de 20 400.00€ T.T.C.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur la nécessité ou non de retenir cet achat en précisant qu'une aide pourrait être sollicitée auprès du Conseil départemental.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 11 voix « Pour » et 1 « Abstention » :

- Décide l'acquisition d'un panneau d'information lumineux pour un montant de 17 000.00 euros hors taxes soit un montant de 20 400.00€ T.T.C,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 35%.
- charge le premier adjoint de l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

4) Réalisation d'un prêt de 300 000 euros contracté auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres.

Monsieur le Premier Adjoint sollicite l'autorisation de contracter un prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres pour un montant de 300 000 euros destiné à financer la rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Le Crédit Agricole propose un emprunt :

* sur 15 ans au taux de 0.96% avec un remboursement trimestriel de 5 374.62 euros

* ou sur 20 ans au taux de 1,12% pour un remboursement trimestriel de 4 190.89 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- Article 1 : Monsieur le Premier Adjoint est autorisé à réaliser auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres un emprunt d'un montant de trois cent mille euros (300 000,00 €) destiné à financer les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente

- Article 2 : la Commune se libérera de la somme due à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres par suite de cet emprunt, en 20 ans, au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement constant du capital et l'intérêt dudit capital au Taux Fixe de 1.12% l'an. Les intérêts seront calculés sur la base 360/360.

- Article 3 : Cet emprunt aura une durée de 20 ans, soit 240 mois,

- Article 4 : Le montant des frais de dossier sera de 0.15% du montant avec un minimum de 150,00 euros,

- Article 5 : La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt. En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera des indemnités financières actuarielles et de gestion dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt,

- Article 6 : La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt,

- Article 7 : L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres

- Article 8 : Monsieur le Premier Adjoint est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

5) DM 1- Budget 2021 Commune - INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Châp.) Opération	Montant	Article (Châp.) Opération	Montant
21534 (041) Réseaux d'électrification	2 700.00	13258 (041) Autres groupements	2 700.00
21534 (21) -088 - Réseaux d'électrification	2 700.00		
2312 (23)-105- Agencements et aménagement	- 2 700.00		
2313 (23)-103- Constructions	75 650.00	1641 (16)-103- Emprunts en euros	75 650.00
Total dépenses	78 350.00	Total recettes	78 350.00

Monsieur le Premier Adjoint invite le conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

6) Compte Rendu des Commissions

* Communication : Mme C.SIMONNET fait une présentation du nouveau site internet en cours de construction. Plus convivial, plus moderne il correspond au nouveau standard dont la consultation à partir d'un smartphone.

Le logo de la commune est encore à déterminer. Des propositions existent, il faut les valider.

7) Questions Diverses

- Dépôts sauvages : malgré les investigations, pas de suite à donner.

- Lotissement « Les Tilleuls » : les travaux d'aménagement définitif sont en cours, il reste à régler un défaut de récupération d'eau pluviale et adapter certains bateaux sur les accès trottoirs des habitants.

- Cantine : M BARATHIEU explicite de la procédure nécessaire à mettre en place suite aux directives de l'Education nationale et la fermeture nécessaire de la salle des fêtes pour travaux.

- Le conseil réfléchit aux différentes possibilités de maintenir les activités culturelles pendant la rénovation de la salle des fêtes : certaines associations pourront utiliser la salle des mariages pour des réunions ponctuelles.

- Pour les activités plus récurrentes et nécessitantes de l'espace, une demande peut être initiée par la mairie auprès des communes voisines (Trizay - La Vallée - Cabariot).

- Un courrier va être adressé aux associations occupant les locaux pour débarrasser complètement la salle. L'utilisation de la réserve non impactée par les travaux reste possible.